L'utilisation des Helléniques de Xénophon dans les Discours leuctriens (Or. XI-XV) d'Aelius Aristide

Martin Voyer

Résumé

La déclamation historique est une performance publique très courue au II siècle ap. J.-C. Dans celle-ci, le sophiste et son auditoire s'adonnent à une véritable « résurrection du passé », pour employer l'expression de Laurent Pernot. Le sophiste parle comme s'il était un Grec des V et IV siècles av. J.-C., soit dans un passé antérieur de plus de cinq siècles, et argumente sur une question de cette époque. Dans ses Discours leuctriens (Or. XI-XV), un imposant groupe déclamatoire, Aelius Aristide (117-180?) fait une grande utilisation des Helléniques de Xénophon (430?-355?), un récit historique sur la Grèce des années 411 à 362 av. J.-C. Quelles furent les modalités d'utilisation de ce récit? C'est en brossant un portrait du contexte esquissé par Aristide et en relevant son utilisation de certains thèmes et arguments que nous sommes en mesure de clarifier son attitude par rapport au récit de Xénophon.

C'est entre 50 et 250 ap. J.-C. que prit place la Seconde Sophistique¹, un mouvement oratoire dont Philostrate a brossé le portrait dans ses *Vies des sophistes*. Les sophistes, des rhéteurs de haut niveau, occupaient alors une place importante dans l'Empire romain, encouragés en cela par les empereurs philhellènes. Ils étaient des aristocrates éduqués qui contribuèrent à la prospérité des cités, entre autres, en pratiquant l'évergétisme et en étant leur porte-parole sur d'importants sujets. Certains étaient en mesure d'obtenir des faveurs des empereurs, comme des exemptions d'impôts, et d'autres d'atteindre des postes importants dans l'administration de l'Empire. Ils étaient aussi connus pour être de grands voyageurs qui prononçaient des discours épidictiques dans la plupart des cités qu'ils visitaient. Les sophistes devaient en grande partie leur popularité à leur réussite dans l'art de la déclamation, sur lequel quelques précisions sont de mise avant d'entrer dans le vif du sujet.

La déclamation historique fut une performance très courue au II^e siècle ap. J.-C.² Le sophiste se faisait proposer un sujet dont le contexte se situait dans la Grèce à l'époque classique, celle des Ve et IVe siècles av. J.-C. Il improvisait ensuite un discours, qui aurait pu être prononcé à cette époque, en parlant comme si son auditoire et lui-même y vivaient. Ce type de performance est intéressant à plusieurs niveaux. Du point de vue historique, la popularité d'un spectacle dont le sujet est tout à fait inactuel et puisé dans la Grèce classique a fait couler beaucoup d'encre. On y voit la conséquence de l'éducation grecque de l'époque, basée sur l'étude des œuvres littéraires des V° et IV° siècles av. J.-C., ainsi que la volonté des aristocrates de mettre en valeur la culture et le glorieux passé grecs dans un monde gouverné politiquement par les Romains³. Artistiquement, c'est un art qui se rapproche du théâtre en ce que le sophiste joue un personnage plus ou moins caractérisé et quelquefois historique. C'est également une improvisation sur des thèmes récurrents, comparable en cela au jazz⁴. Du point de vue littéraire, sur lequel porte principalement cet article, la déclamation historique est caractérisée par un haut niveau d'imitation des œuvres littéraires grecques d'époque classique⁵. Les thèmes sont puisés à même cette littérature, et les sophistes vont jusqu'à imiter, voire pasticher la langue et le style des plus grands auteurs de l'époque classique.

Aelius Aristide, un rhéteur grec du II^e siècle ap. J.-C., est l'auteur pour lequel nous possédons le plus grand nombre de déclamations. Elles sont au nombre de douze qui, hormis celle dont la substance vient de l'Iliade d'Homère, tirent leur sujet de l'histoire grecque des V^e et IV^e siècles av. J.-C. Elles se distinguent de celles de ses contemporains sur quelques points. D'abord, elles n'étaient pas improvisées, mais écrites à loisir et probablement retravaillées après la performance en vue de la publication⁶. Ensuite, Aristide y fit preuve de beaucoup de sérieux dans le choix de ses sujets. En effet, plusieurs sophistes de cette époque aimaient les sujets frivoles, à l'historicité toute relative7. Pour sa part, notre sophiste est reconnu comme étant l'exemple même de ceux qui se souciaient de la vérité historique et accordaient beaucoup d'importance à ses détails. Certains commentateurs modernes sont allés jusqu'à qualifier ses déclamations de « dissertations d'histoire » et même de « véritables essais érudits »8. Ces appellations furent avec raison contestées par Laurent Pernot dans le cas des Discours siciliens. Après avoir souligné la bonne connaissance de l'histoire (de Thucydide) par Aristide, il affirme : « On ne dira pas pour autant que les Discours siciliens soient des "dissertations historiques"; car, au plan des faits, Aristide n'ajoute rien, et au plan de l'interprétation, il ajoute fort peu à Thucydide⁹. » Il fut aussi montré qu'Aristide pouvait sacrifier la véracité historique à des fins littéraires. Le meilleur exemple en est l'anachronisme, présent dans les *Discours siciliens*, qui fait de l'occupation de Décélie un événement contemporain de l'assemblée athénienne où l'on fit la lecture de la lettre de Nicias, alors que chez Thucydide, Décélie n'est prise qu'au printemps suivant cette assemblée. En prenant cette liberté à l'égard de l'histoire, Aristide rendait plus dramatique le contexte de ses discours, tout en augmentant le nombre de thèmes abordés¹⁰.

Cet article porte sur les Discours leuctriens (Or. XI-XV) d'Aristide qui constituent le plus imposant groupe déclamatoire de cet auteur¹¹. Dans ces cinq discours, il fait revivre Athènes au lendemain de la bataille de Leuctres de 371 av. J.-C. Les Spartiates, affaiblis, demandèrent alors l'aide des Athéniens face aux Thébains qui, eux aussi, proposèrent une alliance aux Athéniens. Dans l'assemblée fictive recréée par Aristide, les cinq orateurs athéniens qu'il interprète développent l'un après l'autre les diverses options qui s'offrent aux Athéniens : l'alliance avec Sparte est défendue dans les discours XI et XIII, celle avec les Thébains dans les discours XII et XIV et, finalement, un orateur opte pour la neutralité dans le discours XV. Aristide puise ce sujet et plusieurs de ses thèmes et arguments des Helléniques de Xénophon (430?-355?), un récit historique sur la Grèce des années 411 à 362 av. J.-C. Des références à d'autres auteurs grecs y sont aussi visibles, en particulier à Démosthène (385-322) et Isocrate (436-338); les références au patrimoine littéraire grec étaient très appréciées à cette époque. La présente étude littéraire des Discours leuctriens vise à clarifier la façon dont Aristide a utilisé sa principale source historique, les Helléniques, ainsi que le niveau d'historicité qu'il visait et dans quel but. La démarche consiste en la comparaison du corpus avec les Helléniques sous trois angles, soit le traitement du sujet, la mise en place de l'arrière-plan des discours et l'utilisation des thèmes et arguments. Nous verrons qu'Aristide utilise les Helléniques de manière à élargir autant que possible le débat, en limitant la mention de détails historiques tout en visant une vraisemblance historique globale. Quelques traitements qu'il réserve aux thèmes des Helléniques, et qui illustrent bien leur diversité, sont ensuite présentés pour saisir son acte créateur.

Le sujet et l'arrière-plan des Discours leuctriens

Le sujet des *Discours leuctriens* est en majeure partie inspiré des *Helléniques* de Xénophon, principalement de l'assemblée athénienne de 370/369 av. J.-C. qui est narrée au livre VI¹². Aristide applique à ce passage quelques modifications de traitement qui sont instructives quant au niveau d'historicité qu'il visait. D'abord, il développe le débat sous forme d'antilogies,

alors que Xénophon en fait le sujet de deux discours isolés¹³. Cela lui permet de développer plus en profondeur les arguments de chaque parti, en les confrontant directement dans des discours qui s'opposent de façon systématique¹⁴. De plus, Aristide confère au sujet une perspective strictement athénienne en faisant de ses personnages des Athéniens qui s'adressent à leurs concitoyens. Cette perspective est absente chez Xénophon où les discours sont prononcés par des ambassadeurs étrangers devant l'assemblée athénienne. En outre, Aristide n'attribue pas ses discours à des personnages historiques¹⁵, mais il leur donne une attitude historiquement vraisemblable pour des Athéniens se prononçant sur cette question. En effet, si dans les discours écrits par Xénophon dans les Helléniques, les étrangers peuvent clairement afficher qu'ils défendent les intérêts des Thébains ou des Lacédémoniens, l'Athénien, chez Aristide, doit prouver que même s'il parle en faveur d'une autre cité, c'est d'abord l'intérêt d'Athènes qu'il défend. Un passage du discours XI est explicite à cet égard. L'orateur fictif, qui est en faveur d'une alliance avec les Lacédémoniens, montre bien que ce qui motive son choix est l'utilité qu'il revêt pour Athènes, et que Thèbes comme Sparte doivent être instrumentalisées par les Athéniens : « Pour ma part, je souhaite que les Thébains soient à votre disposition contre les Lacédémoniens, et à l'inverse les Lacédémoniens contre les Thébains, et que ni les uns ni les autres n'aient davantage de succès qu'il n'est utile à la cité¹⁶. » De plus, les orateurs, chez Xénophon comme chez Aristide, sont amenés à énumérer une liste de bienfaits dont ils sont redevables tantôt à Thèbes, tantôt à Sparte, afin de pousser les Athéniens vers une de ces alliances. Mais dans les Discours leuctriens, les orateurs doivent limiter la portée de ces bienfaits, pour ne pas être qualifiés de laconisants ou de béotisants¹⁷. Un autre extrait du discours XI le montre très bien. L'orateur ayant parlé longuement du vote par lequel les Lacédémoniens ont refusé la destruction totale d'Athènes à la fin de la guerre du Péloponnèse, il en limite la portée comme suit : « Et que personne ne croie que je dis ceci, à savoir que c'est grâce aux Lacédémoniens que vous êtes saufs - puissent-ils ne jamais faire aussi bien - [...] 18 ». Ces précautions courent sur l'ensemble des quatre discours prenant parti pour l'une des deux cités, et le discours qui défend la neutralité dénonce longuement ceux qui l'ont précédé en les accusant d'avoir tenté de cacher qu'ils étaient liés à ces cités et d'avoir feint de défendre l'intérêt des Athéniens¹⁹. Toutes ces précautions, suivies des accusations finales, donnent au débat une grande vraisemblance historique.

Aristide aspire à la même vraisemblance historique dans l'arrière-plan de ses discours, soit le contexte en Grèce dans lequel il plonge son auditoire. Le relevé et l'analyse de tous les passages où l'auteur brosse cet arrière-plan

montrent son attitude vis-à-vis de l'histoire, relativement aux Helléniques de Xénophon. Ce qui frappe est que, de tous les passages relevés, seulement trois mentionnent un détail historique précis²⁰. Qui plus est, ces trois passages mentionnent la même donnée, soit que les Arcadiens et les Éléens sont les alliés des Thébains. La majorité des autres passages sont schématiques : ils présentent les Spartiates comme étant les plus faibles et les Thébains comme étant les plus forts. Certains passages se situent entre ces deux attitudes en montrant les Lacédémoniens privés d'hilotes, d'alliés et de périèques, donnée impossible à situer avec précision dans le récit de Xénophon. Cette quasi-absence de détails historiques explique pourquoi les Discours leuctriens ont été associés à deux assemblées différentes dans le récit de Xénophon. En effet, d'une part, certains auteurs modernes les positionnent immédiatement après la bataille de Leuctres de 371 av. J.-C.21 Cela s'explique par le fait que le dernier événement en date mentionné est la bataille de Leuctres. Il est toutefois surprenant qu'Aristide ne parle en aucun endroit de Jason de Phères, que Xénophon présente comme un acteur important dans les relations grecques de cette époque. D'autre part, un auteur moderne et un scholiaste ancien semblent placer ces mêmes discours lors de l'invasion de la Laconie par les Thébains en 370/369 av. J.-C.²² Cette date est la seule qui concorde avec les trois passages mentionnés plus haut, qui font des Arcadiens et des Éléens les alliés des Thébains, puisque cette alliance eut lieu en 370 av. J.-C.²³ De plus, les passages des discours en faveur des Lacédémoniens (Or. XI et XIII), qui présentent ces derniers comme étant privés d'alliés, d'hilotes et de périèques, concordent davantage avec leur situation en 370/369 que celle de 37124. Par contre, Aristide ne mentionne aucun des événements qui eurent lieu après la bataille de Leuctres, alors même qu'ils sont nécessaires à la bonne compréhension du contexte en 370/369. Surtout, il ne fait pas état de l'invasion de la Laconie par les Thébains qui provoqua la demande d'aide des Lacédémoniens à l'égard des Athéniens.

Force est de constater qu'Aristide n'a pas cherché à positionner avec précision son débat dans le récit historique de Xénophon. Cela est dû au fait qu'un contexte schématique qui présente les Spartiates comme étant très affaiblis et les Thébains comme ayant acquis une grande puissance lui était suffisant pour créer une situation dramatique intéressante. Davantage de détails concernant le contexte l'auraient amené à discuter d'événements que les auteurs classiques ont peu utilisés, ce qui aurait limité les références littéraires au seul Xénophon, aux dépens d'une palette d'auteurs plus large, et aurait diminué l'ampleur de la plage historique couverte par ses discours. Un bon exemple de la volonté qu'a Aristide de sacrifier l'historicité de ses discours à des fins littéraires est le fait qu'il n'ait pas utilisé l'unique argu-

ment du débat des Helléniques, qui traite de faits historiques immédiatement postérieurs à Leuctres, données historiques n'ayant d'ailleurs pas été reprises par les orateurs classiques²⁵. Cet argument concerne la responsabilité des Lacédémoniens, des Thébains et de leurs alliés respectifs dans le déclenchement des hostilités. Xénophon, en brossant le portrait de l'assemblée athénienne, évoque la cause de la situation en montrant que l'assemblée était divisée, certains croyant que les Lacédémoniens étaient coupables, d'autres qu'ils étaient innocents. De son côté, Aristide, en faisant reposer la responsabilité de la prise de la Cadmée sur les Lacédémoniens en 382 av. J.-C., présente un grief univoque faisant des Spartiates les instigateurs de cette guerre et les agents d'un acte injuste. Il s'éloigne ainsi de cette partie des Helléniques pour traiter de la prise de la Cadmée en conformité avec un autre passage, celui du congrès de Sparte pour la paix de 371 où deux des trois orateurs athéniens reprochent la prise de la Cadmée aux Lacédémoniens²⁶. La question du débat devient alors plus dramatique et difficile à trancher. Elle oscille entre la destruction de la deuxième cité en popularité de l'histoire grecque et sa préservation malgré le caractère injuste de ses actes récents.

L'utilisation des thèmes et des arguments

Aristide tire de la littérature classique non seulement son sujet, mais également les thèmes qu'il aborde ainsi que plusieurs de ses arguments. Là encore, les Helléniques de Xénophon sont sa source principale. Il est aisé de voir qu'il a surtout exploité les parties oratoires de cette œuvre aux dépens des parties narratives, tout comme il l'a fait dans ses Discours siciliens avec Thucydide. Le groupe de discours qui lui fournit le plus grand nombre de thèmes est sans contredit celui de l'assemblée athénienne de 370/369 située au livre VI²⁷. Il a toutefois puisé des thèmes et des arguments dans d'autres discours de Xénophon. Par exemple, les discours qui ouvrent le livre VII des Helléniques ont sûrement inspiré le thème des modalités de l'alliance exploité dans les discours XIII et XIV d'Aristide²⁸. Nous avons vu plus haut qu'il substituait la prise de la Cadmée présente dans les discours des Athéniens lors du congrès de Sparte au grief équivoque invoqué par Xénophon dans l'assemblée de 370/369. Le discours prononcé par un Thébain au livre III est également la source de quelques arguments d'Aristide comme il sera vu plus bas. Clarifier son utilisation de ces thèmes, c'est apprendre à mieux connaître la façon dont Aristide composait ses déclamations et ce qu'étaient ses préoccupations littéraires²⁹. Ce sont ces objectifs qui motivent la présentation des trois études de cas suivantes. Nous avons choisi chacun des exemples de manière à présenter la diversité de l'acte créateur d'Aristide dans son utilisation des *Helléniques*.

Un des thèmes majeurs du débat recréé par Aristide est le vote des Thébains qui suivit la guerre du Péloponnèse. Ceux-ci s'étaient alors prononcés en faveur de la destruction d'Athènes, choix auquel s'étaient opposés les Spartiates. Xénophon mentionne dans son œuvre l'importance prise par ce grief dans l'assemblée de 370/369³⁰. Il l'a également utilisé dans un discours du livre III prononcé par un Thébain afin de convaincre Athènes de s'associer à sa cité pour combattre les Lacédémoniens en 395 av. J.-C. Le discours s'ouvre sur les deux arguments suivants concernant le vote, arguments réutilisés par Aristide dans ses *Discours leuctriens*:

Citoyens Athéniens, pour commencer par le reproche que vous nous faites d'avoir émis à votre sujet un vote hostile au moment de l'issue de la guerre, ce reproche est mal fondé; il n'y a pas eu vote de la cité, mais motion d'un seul homme qui se trouvait alors siéger au conseil des alliés. Par contre, quand les Lacédémoniens sont venus nous demander de marcher contre le Pirée, alors c'est la cité entière qui a voté pour refuser de les accompagner dans cette expédition⁸⁶.

Pour le groupe d'antilogies d'Aristide, ce court extrait contient quatre arguments distincts : les deux en faveur des Thébains clairement énoncés ainsi que les deux arguments en leur défaveur auxquels ils répondent. C'est ainsi disséqué qu'Aristide utilise ce passage dans son groupe oratoire. Le discours XI reproche aux Thébains d'avoir voté la destruction d'Athènes, ce à quoi le discours XII répond qu'un seul homme a voté. Le discours XIII reproche alors à ceux qui parlent en faveur des Thébains d'être illogiques, en donnant à Thèbes la gloire des bienfaits et en la disculpant des méfaits par leur attribution à quelques citoyens isolés³¹. C'est exactement à ce reproche que répond le deuxième argument de l'extrait cité plus haut. La forme de l'antilogie choisie par Aristide le pousse à atomiser de cette façon l'argument de Xénophon. Aristide doit, dans certains cas, sacrifier la valeur persuasive de chacun des discours au profit de la qualité de l'ensemble. S'il employait tous ces arguments dans un seul discours et contredisait à l'avance les contre-arguments, il minerait le débat en favorisant un seul point de vue et un seul discours. En agissant comme il le fait, il empêche le thème d'être rapidement épuisé. Cette façon de faire montre ce que certains passages des antilogies ont de calculé, pour ne pas dire d'artificiel; l'écrivain doit prévoir des points faibles pour l'un des discours de façon à permettre dans l'autre une réponse de taille. Un lettré dans l'assistance pouvait voir la faiblesse de chacun des arguments tout en appréciant l'équilibre de l'ensemble.

Si Aristide peut diviser ainsi un thème afin d'en prolonger la discus-

sion, il lui arrive aussi de faire l'inverse en regroupant plusieurs arguments dans un seul discours. Le meilleur exemple à cet égard est l'utilisation qu'il fait du traité d'Antalkidas dans le discours XI. Ce traité, conclu sous l'impulsion des Spartiates pour mettre fin à la guerre de Corinthe, faisait des cités grecques d'Asie la possession du roi perse. Les Helléniques de Xénophon sont encore une fois l'ouvrage historique faisant mention de cet événement. mais leur auteur ne lui a réservé aucun développement dans un discours, probablement parce qu'il était trop négatif pour les Spartiates³². De leur côté. les orateurs athéniens du IV^e siècle av. J.-C. ont utilisé cet événement à plusieurs reprises, généralement en en brossant un portrait négatif³³; c'est principalement vers eux que s'est tourné Aristide dans sa recherche d'arguments. Une façon de déprécier ce traité était de le comparer à celui de Callias, fait sous l'impulsion athénienne en 448 avant J.-C. et dont on présenta l'issue comme étant la libération des Grecs d'Asie. Cette comparaison, présente chez Isocrate et chez Démosthène, est utilisée par Aristide dans son premier discours en faveur des Lacédémoniens; l'auteur diversifie ainsi ses références au patrimoine littéraire grec. Dans le cadre fictif de son discours, il flatte ce faisant les Athéniens, déprécie les Lacédémoniens de manière à ne pas être caractérisé de laconisant, et prépare de cette façon la conclusion de son argument. En effet, notre auteur ne peut pas s'arrêter là puisque cet événement est au désavantage des Lacédémoniens. Il le combine donc à un argument utilisé par Démosthène dans le Contre Aristocrate. Dans celui-ci, l'Orateur s'adresse comme suit aux Athéniens, en jouant sur l'opposition entre les Lacédémoniens et les Athéniens, mais surtout sur celle entre les Grecs d'Asie et les Grecs d'Europe : « Vous reprochez aux Lacédémoniens d'avoir inscrit dans un traité que le roi de Perse pourrait en user avec les Grecs d'Asie suivant son bon plaisir; mais n'est-ce pas une honte pour vousmêmes de livrer à Kersoblepte non seulement les Grecs d'Europe mais tous ceux que Charidème ne croira pas de taille à se défendre³⁵? » L'utilisation que fait Aristide de ce passage montre bien sa grande capacité à argumenter et le plaisir qu'il prend à réécrire autrement les idées de son principal modèle oratoire. Il adapte l'idée de Démosthène au cas des Thébains, en conservant l'opposition entre les Grecs d'Asie et ceux d'Europe, mais modifie l'opposition entre les Athéniens et les Spartiates en la faisant porter sur l'état de guerre des premiers et l'état de paix des seconds. Il est alors en mesure de louer les Athéniens, en continuité avec la comparaison des deux traités, puis de parler en faveur des Spartiates avec les précautions nécessaires pour ne pas être accusé de laconisant. Le résultat est la période suivante, riche en arguments:

En effet, s'il est jugé comme une honte et un objet d'accusation pour

les Lacédémoniens, alors soumis par la guerre, d'avoir écrit qu'il était permis au Roi de faire ce qu'il voulait des peuples vivant sur le territoire du Roi, comment serait-il tolérable pour vous qui êtes des Athéniens et maîtres de votre volonté, de livrer de votre main aux Thébains ceux qui vivent en Europe, et par là-même les Lacédémoniens, eux qui se distinguent, sinon autrement, du moins par le haut rang qu'ils ont tenu autrefois³⁶.

Aristide a ainsi associé en un même passage des références à toute une tradition d'arguments sur le traité d'Antalkidas. Ce faisant, il a répondu d'avance aux arguments des autres discours, de telle sorte qu'aucun ne pourra développer une argumentation aussi longue et riche en références littéraires³⁷. En combinant cette façon de faire et la précédente, il confère au débat une irrégularité tout artificielle qui lui donne d'autant plus l'apparence d'un débat réel.

Les deux exemples précédents montraient Aristide dans une utilisation étroite de ses modèles. Or, il est aussi en mesure de faire d'un simple argument des Helléniques un thème majeur de son débat. L'exemple est tiré de son utilisation du discours de Proclès de Phlious, la partie des Helléniques où il puise la majorité de ses thèmes. Vers la fin de son discours en faveur des Lacédémoniens, Xénophon, par la bouche de Proclès, montre qu'il serait généreux de la part des Athéniens de se souvenir uniquement des bienfaits dont ils sont redevables aux Lacédémoniens et, ce faisant, d'oublier leurs méfaits³⁸. Aristide génère un véritable débat autour de cet argument. Dans le discours XI, il reprend l'argument tel quel, mais en l'associant à une autre idée proche, à savoir qu'il ne convient pas aux Athéniens de garder rancune (mnèsikakein) aux Lacédémoniens. Le terme alors utilisé est lourd de sens, puisqu'il fut souvent associé à l'amnistie suivant la tyrannie des Trente³⁹. Dans le discours XII, Aristide a donc la tâche de distinguer ces deux idées. Il montre qu'il faut effectivement ne pas garder rancune, mais qu'il est naturel de se souvenir des méfaits passés. La différence entre ces deux idées est la suivante : garder rancune est le fait d'en vouloir à une cité ou une personne pour un acte dont on a eu réparation, ce qui est injuste. Mais se souvenir des méfaits pour lesquels aucune vengeance n'a été obtenue est tout à fait naturel. Cette longue démonstration engendre une autre question : les Athéniens se sont-ils vengés des méfaits des Lacédémoniens 40? La discussion continue ainsi en joignant un grand nombre de thèmes des Discours leuctriens. On voit qu'Aristide fut en mesure de développer quelques thèmes à partir d'un argument qu'il a trouvé à l'état embryonnaire dans les Helléniques, ce qui confère une originalité de fond au débat. Ce procédé, associé aux deux qui précèdent, illustre quelques traitements qu'Aristide a

appliqués aux thèmes et arguments des *Helléniques* de Xénophon et des discours des orateurs attiques.

Une vraisemblance historique globale

Cette étude, non exhaustive, des liens entre les Discours leuctriens et la littérature grecque classique, en particulier les Helléniques de Xénophon, clarifie l'utilisation qu'en a fait Aristide. Dans un premier temps, s'il vise une certaine fidélité par rapport aux Helléniques, il n'est toutefois pas féru de détails historiques dans la mise en place du contexte des discours. Cette attitude lui permet d'élargir le champ de ses discours et d'en dramatiser le débat, en traitant de nombreux événements et en mettant en place une question qui mérite discussion. Dans le développement des thèmes et arguments qu'il puise de la littérature classique, trois utilisations ressortent de nos exemples. Dans la première, on voit Aristide disséquer un argument pour en allonger la discussion à tous les discours. Dans la seconde, un effet inverse est produit : il réunit plusieurs arguments de la tradition oratoire et les assemble en un seul discours, mettant ainsi fin à la discussion portant sur le traité d'Antalkidas. Le dernier exemple a montré la capacité d'Aristide à exploiter en thème ce qui nétait qu'un argument dans les Helléniques. C'est ici que son inventivité semble être la plus grande, puisqu'elle nécessite de se déployer dans le fond autant que dans la forme. La combinaison de ces moyens confère aux Discours leuctriens une irrégularité et une imprévisibilité qui augmentent sa vraisemblance historique. La judicieuse expression de Laurent Pernot s'applique à merveille aux Discours leuctriens, qui sont une véritable « entreprise de résurrection du passé⁴¹ », non pas dans le détail historique, mais bien dans la vraisemblance du tout. L'exploit d'Aristide consiste à « fai[re] revivre une heure d'un monde disparu, dans sa tension réelle ou vraisemblable42 ».

Notes

- Pour une étude historique de la Seconde Sophistique: Glen Warren Bowersock, Greek Sophists in the Roman Empire, Oxford, Clarendon Press, 1969; Ewen L. Bowie, « The Importance of Sophists », Yale Classical Studies, vol. 27 (1982), p. 29-59; Graham Anderson, The Second Sophistic. A Cultural Phenomenon in the Roman Empire, London, 1993, p. 13-46. Voir aussi Tim Whitmarsh, The Second Sophistic, Oxford, Oxford University Press (Published for the Classical Association). 2005.
- 2 Sur la déclamation : Donald Andrew Russell, *Greek Declamation*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983; Anderson, *op. cit.*, p. 47-68.
- 3 L'article qui a engendré ce questionnement : Ewen L. Bowie, « The Greeks and their Past in the Second Sophistic », dans Moses I. Finley (dir.), Studies in Ancient Society, London, Routledge and K. Paul, 1974, p. 166-209.
- 4 Pour la comparaison avec le théâtre, entre autres : Anderson, op. cit., p. 81. La comparaison avec le jazz : Bryan P. Reardon, Courants littéraires grecs des II^e et III^e siècles après J.-C., Paris, Les Belles Lettres, 1971, p. 112-114.
- 5 Sur l'imitation, plus précisément la Mimésis : Jacques Bompaire, *Lucien écrivain. Imitation et création*, Paris, Éditions E. de Boccard, 1958, p. 13-121. Aussi Reardon, *op. loc.*, p. 7-11.
- 6 L'ouvrage de base sur Aelius Aristide : André Boulanger, Aelius Aristide et la sophistique dans la province d'Asie au II^e siècle de notre ère, Paris, Éditions E. de Boccard, 1923. Sur la préparation des discours et les retouches à l'écrit : Aristide L, 29 et LI, 52. Aussi Philostrate, VS, II, 583.
- 7 Les relations entre l'histoire et la déclamation sont étudiées dans Russell, op. cit., p. 106-128.
- 8 L'expression « dissertation historique » est de Boulanger, mais ne concerne que les passages narratifs. Voir Boulanger, op. cit., p. 292; Reardon la généralise et parle « de véritables essais érudits ». Voir Reardon, op. cit., p. 105. À noter que l'on parle encore, à tort, d'« une dissertation historique à la manière d'Aristide » dans Françoise Desbordes, La Rhétorique antique. L'art de persuader, Paris, Hachette supérieur, 1996, p. 144. De son côté, Bompaire parle plus justement d'Aristide comme d'un « créateur de mythe [qui] fait revivre une heure d'un monde disparu, dans sa tension réelle ou vraisemblable ». Voir Jacques Bompaire, « Le décor sicilien dans le roman grec et dans la littérature contemporaine », Revue des études grecques, vol. 90 (1977), n° 428-429, p. 55-68 [p. 67].
- 9 Laurent Pernot, Les Discours siciliens d'Aelius Aristide (Or. 5-6). Étude littéraire et paléographique. Édition et traduction, New York, Arno Press, 1981, p. 56.
- 10 Voir à ce sujet Boulanger, op. cit., p. 279 et Pernot, op. cit., p. 41-43.
- 11 Ensemble, les deux premiers discours (XI et XII) sont plus longs que tout autre

ACTES DU 9° COLLOQUE ÉTUDIANT DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

groupe déclamatoire d'Aristide. Concernant leur qualité, voir l'opinion généralement favorable dans Boulanger, *op. cit.*, p. 287-288. Aussi Georges Alexander Kennedy, « The Sophists as Declaimers », dans Glen Warren Bowersock (éd.), *Approaches to the Second Sophistic* (Papers presented at the 105th Annual Meeting of the American Philological Association), University Park, Pennsylvania, 1974, p. 17-22 [p.21].

- 12 Xénophon, *Helléniques*, VI, 5, 33-49. Pour l'utilisation de ce passage : Boulanger, *op. cit.*, p. 288.
- 13 Les discours ayant pour but de convaincre Athènes de s'allier avec les Thébains ou avec les Lacédémoniens se retrouvent dans Xénophon, Helléniques, III, 5, 8-16 et VI, 5, 33-49.
- 14 Sur l'antilogie : Jacqueline de Romilly, Histoire et raison chez Thucydide, Paris, Les Belles Lettres, 1956, p. 180-239. Dans les Discours siciliens d'Aristide : Pernot, op. cit., p. 81-86.
- 15 Voir à ce sujet Russell, *op. cit.*, p. 115. Pernot, *op. cit.*, p. 83-84 dans le cas des discours V et VI. Anderson, *op. cit.*, p. 74-75 dans le cas du discours XVI.
- 16 Aristide XI, 2. Les traductions d'Aristide sont les nôtres. Elles sont faites à partir de l'édition grecque de Friedrich Walther Lenz, dans Friedrich Walther Lenz et Charles Allison Behr, P. Aelii Aristidis opera quae exstant omnia, Tome I, fascicule 4, Leyde, E. J. Brill, 1976.
- 17 Sur cet aspect de la création d'Aristide et sur la vraisemblance historique qu'elle génère : Boulanger, *op. cit.*, p. 287.
- 18 Aristide XI, 41.
- 19 Voir surtout Aristide, XV, 4.
- 20 Aristide XII, 47; XIII, 18; XIII, 30.
- 21 En Xénophon, Helléniques, VI, 4, 19-20: Boulanger, op. cit., p. 287; Charles Allison Behr, P. Aelius Aristides. The Complete Works, translated into English, Tome 1, Leyde, 1986, p. 491 n. 6 et p. 496 n. 16; Estelle Oudot, « Athènes divisée et réconciliée. Le point de vue des orateurs de la Seconde Sophistique sur les événements de 404-403 », Fondements et crises du pouvoir, Paris, Ausonius, 2003, p. 253-270 [p. 256].
- 22 En Xénophon, Helléniques, VI, 5, 33-49: Russell, op. cit., p. 115 n. 43; La scholie présentée en introduction des Discours leuctriens dans certains manuscrits semble aussi situer le débat après l'invasion de la Laconie. Voir le texte grec dans Lenz et Behr, op. cit., p. 675. Une traduction anglaise dans Behr, op. cit., p. 347.
- 23 Voir Jean Hatzfeld, Xénophon. Helléniques, Tome 2, Paris, Les Belles Lettres, 1939, p. 154 n. 2.
- 24 Les Spartiates sont en mesure de s'entourer de nombreux peuples en Xénophon, *Helléniques*, VI, 4, 17-18.

- 25 L'argument est en Xénophon, Helléniques, VI, 5, 36. Il porte sur la légitimité avec laquelle les Lacédémoniens ont fait campagne contre les Mantinéens et leurs alliés en 371 av. J.-C. Voir le récit en Xénophon, Helléniques, VI, 5, 1-21.
- 26 Le congrès de Sparte est en Xénophon, Helléniques, VI, 3, 3-20.
- 27 Voir ci-haut, note 12.
- 28 Xénophon, Helléniques, VII, 1, 2-14; Aristide XIII, 28-31 et XIV, 24-26.
- 29 Pour l'utilisation des thèmes dans la Seconde Sophistique : Graham Anderson, Lucian, Theme and Variation in the Second Sophistic, Leiden, E. J. Brill, 1976. Là sont étudiées les variations sur des thèmes à l'intérieur du corpus de Lucien.
- 30 Xénophon, Helléniques, VI, 5, 35.
- 31 Xénophon, *Helléniques*, III, 5, 8. La traduction est celle de Jean Hatzfeld dans l'édition Les Belles Lettres.
- 32 Aristide XI, 7-9 et 46; XII, 26-28; XIII, 5-6.
- 33 Lors de la rédaction de la partie des Helléniques qui traite de la paix d'Antalkidas, Xénophon est exilé d'Athènes et vit probablement dans le Péloponnèse où il doit faire attention à ce qu'il écrit sur Sparte. Voir Édouard Delebecque, Essai sur la vie de Xénophon, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1957, p. 200-203.
- 34 À ce sujet, voir Michel Nouhaud, L'Utilisation de l'histoire par les orateurs attiques, Paris, Les Belles Lettres, 1982, p. 326-328, qui présente deux exemples d'Isocrate (Sur la paix, 68 et Panathénaïque 106) et trois de Démosthène (Un traitement positif dans le Contre Leptine, 60; négatif dans Contre Aristocrate, 140 et Pour la liberté des Rhodiens, 29).
- 35 Démosthène, Contre Aristocrate, 140. Pour l'utilisation du traité d'Antalkidas par les orateurs attiques: Nouhaud, op. cit., p. 236-237 et 326-328. Pour la citation et la traduction: Ibid., p. 328. La traduction est celle de Louis Gernet dans l'édition Les Belles Lettres.
- 36 Aristide XI, 21.
- 37 Les autres passages faisant mention de la Paix d'Antalkidas sont Aristide XI, 47; XII, 11; XIII, 32-33; XIV, 13-14 et 17-19; XV, 18 et 29.
- 38 Xénophon, Helléniques, VI, 5, 48.
- Dans les Helléniques, c'est le seul événement auquel il est associé, en Xénophon, Helléniques, II, 4, 43. Voir aussi Aristote, Constitution d'Athènes, 39, 6. Le régime des Trente fut un régime oligarchique instauré à Athènes en 404 av. J.-C. dont les conséquences furent désastreuses. Les Athéniens furent divisés en deux factions, une démocratique et une oligarchique, qui s'opposèrent par les armes. Une fois le régime démocratique restauré, un traité d'amnistie fut signé pour réconcilier le peuple.
- 40 Aristide XI, 35; XII, 12-19.
- 41 Pernot, op. cit., p. 25.
- 42 Bompaire, loc. cit., p. 67.